

**Compte rendu du conseil d'administration  
de l'Université Confédérale Léonard de Vinci du 5 décembre 2017**

**Membres présents et ou votants au conseil d'administration.**

**Président :** Loïc Vaillant

**Collège n°1 :** Marc Bellenoue - Serge Verdeyme

Procurations : Marianne Beringhier

Absent : Céline Meslier

**Collège n°2 :** Marie-Haude Caraés - Eric Esperet

Procurations : Catherine Beaumont - Antoine Godbert- Sylvie Hauchecorne

Absent : Roger Belot – Catherine Bessada – Jean-Pierre Dewitte

**Collège n° 3 :** Gérard Blanchard -

Procurations : Catherine de Colbert – Christine Denis – Frédéric Chapuis

Absent : Yves Lauvergeat

**Collège n° 4 :** Philippe Lagrange – Pascal Carato - Anne Joulain - Laure Favot-Laforge – Didier Saury – François Seguin – Martine Garcia – Danielle Troutaud

Procurations : Valérie Legros - Fabien Archambault - Christophe Sicot

Absente : Myriam Marcil

**Collège n° 5 :** Philippe Brissonnet – Sandrine Chevailler – Jérôme Ducher – Frédéric Stoebner

Procurations : Valérie Magluilo -

Absent : Jean-Claude Ben

**Collège n° 6 :**

**Personnes invitées :**

Madame la rectrice de l'académie de Poitiers – Messieurs les présidents des universités de Limoges et de Poitiers – Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA – les vice-présidents de la ComUE (Francis Cottet - Frédéric Tron – Gérard Mauco) – Mme Vézien, agent comptable – les personnels suivants de la ComUE : Pierre Gabette - Hendrik Eijsberg - Carole Belan-Ménagier –Lahouri Amar – Pascal Feuillet

## ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente.
- 2 – Informations du président, dont une présentation des travaux du CAC.
- 3 – Vote du budget initial 2018.
- 4 – Vote sur la politique indemnitaire 2018.
- 5 – Vote sur les propositions d’ouverture de concours pour l’année 2018.
- 6 – Vote sur la modification du règlement intérieur.
- 7 – Elections de nouveaux vice-présidents.
- 8 – Vote sur l’accueil de l’ESENESR comme partenaire de la COMUE.
- 9 – Questions diverses.

\*

Nombre de membres constituant le conseil : 46 Quorum : 23 Présents : 18 Procurations : 11 Nombre des membres participants à la délibération : 29
--

Le conseil d’administration a débuté à 10H. Après un mot d’accueil du président, Loïc Vaillant a débuté l’ordre du jour par l’approbation du compte rendu du 27 juin 2017.

### 1 – Approbation du compte rendu du 27 juin 2017.

Les élus du SNESUP demandent de modifier les termes « représentants du SNESUP » par « élus du SNESUP ». Le président est favorable à cette modification qui sera prise en compte. Sous réserve de cette correction, le compte rendu est donc adopté par le conseil d’administration.

## VOTE

Abstentions : 0 Votes exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
---

### 2 – Informations du président.

- Le président débute ce point de l’ordre du jour en présentant les nouveaux membres de ce CA. En effet, à la suite des départs des universités de La Rochelle, Tours et Orléans et de l’INSA Centre Val de Loire et la parution du décret n°2017-1307 du 25 août 2017 modifiant les statuts de la ComUE Léonard de Vinci, le CA a été partiellement renouvelé (cf PJ). La liste actualisée des membres du CA sera mise en ligne sur le site de la ComUE.
- Loïc Vaillant présente ensuite les perspectives de développement de la ComUE pour 2018. Il indique qu’un séminaire de travail s’est tenu le 30 novembre 2017 avec les équipes présidentielles des universités de Poitiers, de Limoges et l’ISAE/ENSMA avec pour objet de commencer à élaborer le contrat de site. A la suite de cette réunion, il est clair que nous devons inscrire nos actions au sein

d'une ComUE de coopération et de coordination. Notre projet ne vise pas à fusionner les universités de Poitiers et de Limoges bien évidemment, mais à bâtir un espace de travail collaboratif, en réussissant à faire à plusieurs ce que nous ne pouvons pas faire tout seul. Il indique également la volonté d'organiser des groupes de travail thématiques qui recouperaient les domaines suivants : sciences humaines et sociales – droit, économie, gestion – sciences et ingénierie – chimie, biologie, santé. Ces groupes de travail accueilleront les enseignants-chercheurs et des personnalités extérieures intéressées par les sujets qui seront abordés dans ces groupes.

- Il fait un point sur l'état d'avancement du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) engagé par la région Nouvelle Aquitaine. A la suite des groupes de travail organisés à l'initiative de la région, la ComUE a transmis ses propositions, notamment dans les domaines du numérique et de la valorisation.
- Loïc Vaillant indique ensuite que nous avons reçu les rapports du HCERES sur les écoles doctorales. Parmi les recommandations du Haut Comité, on notera la nécessité de renforcer la convergence entre les sites de Poitiers et de Limoges pour affirmer notre souhait de bâtir des écoles doctorales réellement communes. Concernant l'évaluation de notre ComUE, il indique que nous devrions recevoir le rapport du HCERES à la fin de l'année 2017.
- Il poursuit ce point de l'ordre du jour en informant le conseil d'administration des résultats des concours ouverts en 2017. Sur les 5 concours ouverts en 2017, 4 ont été pourvus par des candidats locaux et un a été déclaré infructueux. Ce concours infructueux concernait un poste d'ingénieur en développement et déploiement d'application ouvert à Limoges
- Conformément à la demande des membres du CA, le président termine ce second point de l'ordre du jour en faisant une présentation des travaux du CAC. En introduction, il indique tout d'abord la difficulté de réunir régulièrement une instance aussi nombreuse. Néanmoins les réunions du 10 février et du 9 juin 2017 ont permis de présenter les premières collaborations engagées avec le CNED et l'ESENER et de présenter l'évaluation des écoles doctorales par le HCERES.

A l'issue de ces informations communiquées par le président, plusieurs élus du conseil d'administration prennent la parole pour faire quelques observations.

Tout d'abord une élue du SNESUP s'interroge sur les conditions de fonctionnement du CAC. En effet, alors qu'il s'agit d'une instance composée de 45 membres, on note la présence de seulement 10 à 15 membres en séance. Elle se demande qu'elle sera la participation des membres du CAC aux groupes de travail qui seront constitués.

Un élu de la CGT s'interroge quant à lui sur l'avenir des ComUEs, en regrettant les attermoissements du Gouvernement et sa politique visant à favoriser quelques gros sites universitaires. Il rappelle qu'au sein de la ComUE nous sommes prêts à collaborer et à bâtir des coopérations qui méritent également d'être soutenues par les politiques nationales.

Loïc Vaillant répond à ces inquiétudes en indiquant que nous transmettrons au mois de janvier un projet au ministère, de ComUE de coordination et de coopération qui permettra le travail en réseau, en respectant les spécificités de chaque établissement. Il s'agit donc de porter un projet novateur qui doit pouvoir répondre aux souhaits du Gouvernement d'expérimenter de nouvelles formes de regroupement plus conforme à la réalité des établissements qui composent notre ComUE.

### **3 –Vote du budget initial 2018.**

Le président de la ComUE présente le budget initial 2018.

#### **Les emplois.**

Le ministère a attribué à l'UCLdV 65 emplois, dont 18 au titre de 2015, 21 au titre de 2016 et 26 au titre de 2017. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, 29 emplois seront réaffectés aux COMUEs Aquitaine (4 emplois) et Région Centre (25 emplois). Il restera donc pour la COMUE Léonard de Vinci 36 emplois qui seront pourvus au cours de l'année prochaine.

#### **Les charges.**

Le budget de fonctionnement courant s'élève à 86 300 € en 2018 contre 178 297 € en 2017, soit une diminution significative de nos dépenses. Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à dépenses de fonctionnement courant de l'UCLdV. Le poste le plus important reste les missions, ce qui est tout à fait normal pour une structure dont le périmètre géographique est étendu.

Une part significative de notre budget de fonctionnement est consacrée aux écoles doctorales. En effet, nous consacrerons, en 2018, une enveloppe de 265 500 € pour la formation de 1560 doctorants, soit 170 € par doctorant. Enfin, il faut ajouter à cela une enveloppe de 8000 € pour financer la chaire Canada qui permet des échanges entre les universités de la COMUE et celles du Québec.

- Enfin, l'année 2018 est la dernière année de mise en œuvre de la convention passée entre l'ANR et la COMUE Léonard de Vinci au titre du fonds national de valorisation. A titre de rappel, la COMUE Léonard de Vinci perçoit chaque année une enveloppe de 984 897 € de l'ANR pour financer des prestations de service de la SATT pour les ex Pres Auvergne, LPC et CVLU. Par ailleurs une partie de cette enveloppe apparaît cette année également en compte de tiers, car elle doit faire l'objet d'un reversement au CNRS et à l'IRSTEA. Pour 2018, nous devons inscrire au budget une enveloppe de 1 627 300 € en dépenses comme en recettes qui nous permettra de solder la totalité des opérations déjà engagées et des opérations nouvelles qui seront réalisées en 2018.

Au total, les charges de fonctionnement s'élèvent donc à 1 987 100 €, dont 6000 € au titre des amortissements.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 000 €. Il s'agit de prévoir une enveloppe destinée à financer des dépenses d'équipements pour les personnels de la COMUE (bureaux, ordinateurs...). En effet, certains postes de travail doivent être mieux équipés. Il faut également prévoir l'arrivée de nouveaux collègues sur des emplois actuellement vacants.

#### **Les produits.**

Les recettes s'élèvent à 1 987 100 € et couvrent intégralement les dépenses de fonctionnement. Elles sont constituées par les participations des établissements membres de la COMUE à hauteur de 360 000 € et la contribution de l'ANR à hauteur de 1 627 300 €. Il est seulement envisagé un prélèvement de 14 000 € sur notre fonds de roulement pour équilibrer la section d'investissement.

#### **Les grands équilibres.**

Comme on peut le constater, nous sommes en mesure d'équilibrer la section de fonctionnement sans prélever sur notre fonds de roulement. Compte tenu de nos marges de manœuvre, nous pouvons sans difficulté financer nos dépenses d'investissement qui restent raisonnables pour une structure encore jeune.

A la suite de cette présentation, une élue du SNESUP s'interroge sur les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 20 K€. Le président indique que nous devons prévoir l'installation de futurs collègues. Il faut compter environ 3000 € pour l'installation complète d'un bureau. Sachant que 5 à 6 collègues supplémentaires sont susceptibles d'être recrutés, il faut donc prévoir une enveloppe d'environ 20 K€.

Une élue de la liste Université Innovante et Solidaire demande les raisons qui ont conduit à prévoir 20 K€ sur le compte Autres (colloque, réception, assurances des locaux et cotisations). Le délégué général indique qu'il convient de prévoir dans ce budget primitif des marges de manœuvre pour faire face à des dépenses imprévues. Par ailleurs, il indique que la ComUE organisera au début de l'été les 10èmes assises franco-indonésiennes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Pour cette opération, il est nécessaire de prévoir une enveloppe de 10 K€.

Un élu de la CGT rappelle son souhait que les personnels en CDD soient titularisés. Sur ce point, Loïc Vaillant indique que l'objectif est bien de titulariser les personnels qui assurent des missions pérennes. Le mouvement de titularisation débuté en 2017 se poursuivra d'ailleurs en 2018.

A l'issue de ce débat, le conseil d'administration adopte le budget primitif 2018.

## VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

### 4 – Vote sur la politique indemnitaire 2018.

Le président commence sa présentation en indiquant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Ce dispositif nouveau entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les corps des ITRF il convient de le mettre en place pour la ComUE. La ComUE disposant, à compter du 13 novembre 2017, de 6 agents titulaires, le dispositif proposé se limitera cette année à ces seuls 6 agents.

Le RIFSEEP est composé de deux indemnités : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions et le complément indemnitaire annuel qui tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir. Ce complément revêt un caractère facultatif et fait l'objet au maximum de deux versements annuels.

Pour définir le montant de l'IFSE, il convient de classer les agents dans des groupes : 3 groupes de fonctions pour les IGR ; 3 groupes de fonctions pour les IGE ; 2 groupes de fonctions pour les ASI ; 3 groupes de fonctions pour les techniciens ; 2 groupes de fonctions pour les adjoints techniques. Pour la ComUE il y a seulement 6 agents titulaires qui doivent être classés dans les groupes, dont 3 IGR et 3 IGE. Le CA ne se prononcera donc cette année que sur les classements dans les groupes d'IGR et d'IGE.

Après cette présentation, le président indique que le CA devra se prononcer sur trois points : les principes retenus par la ComUE pour la mise en place du RIFSEEP ; les montants proposés ; le classement des agents dans les groupes.

**S'agissant des principes**, Loïc Vaillant propose :

- de ne pas activer le CIA en 2018 ;
- de compenser les effets négatifs du reclassement par l'indemnitaire si nécessaire ;
- de respecter l'enveloppe indemnitaire allouée par le ministère pour 2018, même si nous n'en connaissons toujours pas le montant ;

- de demander chaque année l'avis au CA pour classer les postes dans les groupes.

**Concernant les montants**, il propose les taux suivants :

<b>Plafond réglementaire</b>					<b>Minimum garanti proposé pour la COMUE</b>		
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
IGR		35 700 €	32 300 €	29 750 €	6 840 €	6 300 €	5 160 €
	CIA	6 300 €	5 700 €	5 250 €			
	Total avec CIA	42 000 €	38 000 €	35 000 €			
IGE		29 750 €	27 200 €	23 800 €	4 000 €	3 720 €	3 600 €
	CIA	5 250 €	4 800 €	4 200 €			
	Total avec CIA	35 000 €	32 000 €	28 000 €			

**S'agissant du classement des postes dans les groupes**, il présente les propositions suivantes :

Coordonnateur des écoles doctorales	Groupe 2 IGR
Responsable de la cellule internationale et chargée de la FTLV	Groupe 2 IGR
Chargée de la gestion administrative et d'aide au pilotage	Groupe 1 IGE
Ingénieur pédagogique	Groupe 3 IGR
Chargée de mission au système d'information	Groupe 3 IGE
Ingénieur chargé de la valorisation et de la recherche	Groupe 3 IGE

Après cette présentation, plusieurs questions sont soulevées par les représentants du personnel.

Les élus de la CGT, du SNESUP, de l'UNSA et du SNPTES font part de leur opposition aux principes qui régissent le RIFSEEP. Ils dénoncent la difficulté de classer les agents dans les groupes avec des critères objectifs. Ils ne souhaitent pas que le CIA soit activé. Sur ce point Loïc Vaillant rappelle que nous n'avons pas le choix et que nous sommes tenus de mettre en place le RIFSEEP si on veut pouvoir attribuer des primes aux agents titulaires.

Un élu de l'UNSA s'étonne que la PFI ne soit intégrée au montant de l'IFSE. Sur ce point le président indique que pour les personnels positionnés dans les établissements, ils se verraient appliquer l'IFSE de l'établissement.

Des élus de l'UNSA et de la liste Université Innovante et Solidaire ainsi que le représentant de l'ENSMA demandent pourquoi la ComUE ne classe pas déjà les postes proposés aux concours. Sur ce point Loïc Vaillant indique que nous ne pouvons pas anticiper les résultats des concours. Par ailleurs, l'an prochain nous aurons plus de recul puisque les établissements membres de la ComUE auront également mis en place le RIFSEEP.

Un élu de la CGT reprend la parole pour indiquer qu'il ne peut pas approuver les taux proposés, notamment pour les IGE qui sont beaucoup trop bas. Loïc Vaillant indique que ce sont des taux planchers. Il entend néanmoins cette observation et propose en séance de revoir les montants pour les IGE :

- groupe 1 : 4 500 € au lieu de 4 000 €
- groupe 2 : 4 000 € au lieu de 3 720 €
- groupe 3 : 3 800 € au lieu de 3 600 €.

Après ce débat, Loïc Vaillant propose de faire un vote groupé sur les principes et sur les taux proposés. Le conseil d'administration approuve ces propositions.

#### **VOTE**

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

A l'issue de ce vote, il demande au conseil d'administration de se prononcer sur le classement dans les groupes. Avant de passer au vote, un élu de l'UNSA reprend la parole pour indiquer qu'il faudra expliquer aux collègues les critères retenus pour le classement et proposer une procédure pour permettre de revoir chaque année ce classement. Un élu de la CGT note les difficultés de cet exercice, même si la ComUE a fait le nécessaire pour pouvoir attribuer des primes aux collègues titulaires.

Après ces observations, le CA adopte le classement proposé.

#### **VOTE**

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

#### **5 - Vote sur les propositions d'ouverture de concours pour l'année 2018.**

Le président propose de poursuivre les titularisations en ouvrant, en 2018, 5 nouveaux concours :

- IGR externe en Bap E pour un poste de chef de projet SI ;
- IGE externe en Bap G pour un poste d'ingénieur de prévention des risques ;
- IGE externe en Bap E pour un poste d'ingénieur en développement et déploiement des applications ;
- ASI en Bap J pour un poste d'assistant en formation continue ;
- ASI en Bap F pour un poste de chargée de communication.

Une élue de la liste Université Innovante et Solidaire et une élue du SNEPTES regrettent à nouveau que ces 5 postes n'aient pas été classés dans le RIFSEEP.

Une élue du SNESUP interroge le président sur l'intitulé des postes. Elle demande si le poste d'ingénieur de prévention des risques entre bien dans les missions de la ComUE et s'étonne de l'ouverture d'un concours pour un chargé de communication de la ComUE. Sur ces deux points, Loïc Vaillant indique que le lauréat du concours d'ingénieur de prévention des risques assurera ces missions pour l'ENSMA mais également pour les locaux de la ComUE. Concernant le chargé de communication, il indique que les universités et les agglomérations de Poitiers et de Limoges attendent que les actions de la ComUE soient mises en valeur. La communication est un sujet important, notamment dans une ComUE de coopération et de coordination.

Un élu de la CGT demande pourquoi on ouvre en ASI le poste de chargée de communication. Le délégué général indique que la ComUE s'est basée sur les fiches REFERENS pour la définition des corps d'accueil. Or, dans REFERENS, le poste de chargé de communication est ouvert en ASI.

A l'issue de cette présentation, le conseil d'administration approuve ces propositions d'ouverture de concours :

## VOTE

Abstentions : 4
Votes exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0

### 6 - Vote sur la modification du règlement intérieur.

Le président de la COMUE indique que les modifications proposées pour le règlement intérieur visent : à permettre le vote électronique pour l'élection des usagers au conseil d'administration ; à permettre la création de comités électoraux pour l'organisation des élections ; à simplifier la procédure pour la signature des ordres de missions des personnels de la ComUE.

S'agissant des élections, le président indique que nous devons procéder au renouvellement du mandat des étudiants qui siègent au conseil d'administration. Après avoir reçu l'accord des associations et des syndicats étudiants sur ce vote électronique, il propose de prévoir cette possibilité dans notre règlement intérieur. L'élue du SNESUP indique que dès lors qu'il y a un accord des associations et syndicats étudiants elle ne s'opposera pas à ces modalités de vote.

Le règlement intérieur de la ComUE ne prévoit pas la création de comités électoraux. Il propose de corriger cet oubli en instituant deux comités électoraux, l'un pour les élections des usagers et l'autre pour les élections des personnels.

Concernant la signature des ordres de mission, il s'agit d'une simplification et d'une précision pour permettre à l'établissement qui accueille un personnel de la ComUE de signer l'ordre de mission sans demander l'avis préalable de la ComUE. Sur ce point, la représentante du SNPTES demande d'ajouter une précision pour permettre au responsable de l'établissement ou à **son représentant** de signer. Cette précision sera apportée à la version définitive.

Sous réserve de ces précisions, le conseil d'administration adopte ces modifications au règlement intérieur.

## VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 28
Contre : 1



## 7 – Elections de nouveaux vice-présidents.

Le vice-président relations internationales de la ComUE était en fonction à l'université de Tours et le vice-président chargé du numérique était en fonction à l'université d'Orléans. A la suite du départ de ces deux universités de la ComUE Léonard de Vinci ces deux VPs ont démissionné et doivent être remplacés.

Il propose de nommer Jean-François Cerisier, professeur à l'université de Poitiers, VP numérique de la ComUE et Céline Meslier, maîtresse de conférences, VP relations internationales de la ComUE.

Une élue du SNESUP fait remarquer que ces deux VPs sont déjà vice-présidents dans leurs établissements respectifs. Elle s'interroge sur leur disponibilité et note que cela va renforcer le poids des établissements. Loïc Vaillant indique que notre modèle de ComUE privilégie une stratégie commune qui est celle des établissements. Dès lors il lui semble préférable d'avoir comme VP de la ComUE des personnes qui connaissent parfaitement les stratégies des établissements et ont des responsabilités dans leurs établissements.

Après avoir répondu à ces questions, il procède à des votes séparés, dont les résultats sont identiques.

### VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Céline Meslier et Jean-François Cerisier sont donc élus VP de la ComUE.

## 8 – Vote sur l'accueil de l'ESENER comme partenaire de la COMUE.

Loïc Vaillant propose la signature d'une convention cadre de partenariat avec l'ESENER. La collaboration entre l'ESENER et la ComUE a déjà débuté par la création des premiers OpenBadges. Elle doit se poursuivre sur d'autres sujets. Les actions qui seront privilégiées sont les suivantes :

- développer des outils pédagogiques innovants (Openbadges, Moocs à titre d'exemple) ;
- mettre en place une formation à destination des personnels de la COMUE pour les sensibiliser aux questions européennes. Elle pourra être proposée aux personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- proposer un module de formation, ouvert notamment aux doctorants, pour faire connaître le monde de l'enseignement supérieur ;
- développer les collaborations avec des laboratoires de recherche, compétents notamment dans le domaine des sciences de l'éducation et de la pédagogie.

Une élue du SNESUP demande que l'ESENER vienne présenter son activité lors d'un prochain conseil d'administration. Loïc Vaillant répond favorablement à cette demande.

Un élu de la CGT indique qu'il faut être vigilant pour que cette convention se traduise par un véritable échange. Loïc Vaillant indique que nous ferons un bilan de cette convention de partenariat.

A l'issue de ces échanges, la convention cadre de partenariat est adoptée par le conseil d'administration.

## VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

### 9 – Questions diverses.

#### **9 – 1 Rémunération des intervenants, personnels des établissements membres, lors des formations organisées dans le cadre du doctorat.**

Dans le cadre des formations (thématiques, éthique et intégrité, pédagogie) organisées par l'université confédérale Léonard de Vinci, celle-ci souhaite pouvoir rémunérer les personnels des établissements membres. Il est proposé au conseil d'administration de rémunérer des personnels en heures complémentaires, au taux horaire légal, des personnels locaux. Le traitement de ces rémunérations est effectué par l'Université de Poitiers au nom de l'université confédérale Léonard de Vinci. Cette délégation de mission est cadrée par une convention bilatérale.

Le conseil d'administration approuve cette proposition.

## VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

#### **9 – 2 Règles de constitution des conseils des écoles doctorales de l'UCLdV.**

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, il est nécessaire que les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil des écoles soient définies par le conseil d'administration. Il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

« « Le directeur de l'école doctorale et les adjoints sont membres du conseil de l'école doctorale. Les représentants des enseignants-chercheurs et ITRF sont nommés par le directeur de l'école doctorale en concertation avec les directeurs adjoints. Les personnalités extérieures sont également choisies par le conseil restreint, à savoir le conseil sans les personnalités extérieures. Le directeur peut choisir de soumettre les propositions de représentants au vote de son conseil. Le remplacement de représentants et de personnalités extérieures s'effectue de la même façon.

Les représentants doctoraux sont élus parmi les doctorants des laboratoires rattachés à l'école. Le conseil de l'école doctorale définit le profil des sièges des représentants doctorants : ceux-ci peuvent être identifiés comme des représentants de tous les doctorants, d'un établissement ou d'un laboratoire (ou groupe de laboratoires) particulier. L'élection des représentants doctorants se fait, au sein des doctorants représentés par le siège, à la majorité des votes exprimés. Le représentant est élu avec un suppléant qui est identifié lors de l'élection. Le mandat des représentants doctorants est fixé par le règlement intérieur de l'école doctorale ».

Le conseil d'administration approuve cette proposition.

## VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0



Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 13 h 00.

## ANNEXE

Collège	Nom Prénom	Etablissement
Collège n°1	BELLENOUE Marc	ENSMA
Collège n°1	Marianne BERINGHIER	ENSMA
Collège n°1	VERDEYME Serge	Université de Limoges
Collège n°1	MESLIER Céline	Université de Limoges
Collège n°2	BEAUMONT Catherine	INRA
Collège n°2	BELOT Roger	MAIF
Collège n°2	BESSADA Catherine	CNRS Orleans
Collège n°2	CARAES Marie-Haude	TALM
Collège n°2	DEWITTE Jean-Pierre	CHRU de Poitiers
Collège n°2	ESPERET Eric	
Collège n°2	GODBERT Antoine	Orange
Collège n°2	HAUCHECORNE Sylvie	Rectorat Orléans-Tours
Collège n°3	BLANCHARD Gérard	Région Nouvelle Aquitaine
Collège n°3	CHAPUIS Frédéric	ST.COM St
Collège n°3	DE COLBERT Catherine	Cartonnerie Oudin
Collège n°3	DENIS Christine	AERO CENTRE
Collège n°3	LAUVERGEAT Yves	CESER Centre Val de Loire
Collège n°4	ARCHAMBAULT Fabien	Université de Limoges
Collège n°4	CARATO Pascal	Université de Poitiers
Collège n°4	FAVOT-LAFORGE Laure	Université de Poitiers
Collège n°4	GARCIA Martine	Université de Poitiers
Collège n°4	JOULAIN-PROUL Anne	Université de Poitiers
Collège n°4	LAGRANGE Philippe	Université de Poitiers
Collège n°4	LEGROS Valérie	Université de Limoges
Collège n°4	MARCIL Myriam	Université de Poitiers
Collège n°4	SAURY Didier	ENSMA
Collège n°4	SEGUIN François	Université de Poitiers
Collège n°4	SICOT Christophe	ENSMA
Collège n°4	TROUTAUD Danielle	Université de Limoges
Collège n°5	BEN Jean-Claude	Université de Poitiers
Collège n°5	BRISSONNET Philippe	Université de Poitiers
Collège n°5	CHEVAILLER Sandrine	Université de Poitiers
Collège n°5	UCHER Jérôme	Université de Limoges
Collège n°5	MAGLIULO Valérie	Université de Limoges
Collège n°5	STOEBNER Frédéric	Université de Limoges
Collège n°6	BROCCO Marion (S)	Université de Poitiers
Collège n°6	DAURIAC Floryane (T)	Université de Limoges
Collège n°6	EL HALLOUMI Rami (S)	Université de Poitiers
Collège n°6	HEMERET Amélie	Université de Limoges
Collège n°6	MONCHO Andreas (S)	Université de Poitiers

Collège n°6	SILVESTRE Marine (T)	Université de Poitiers
-------------	----------------------	------------------------

NonVotant	VEZIEN Sylvette	Université de Poitiers
NonVotant	Rectorat Limoges	Rectorat Limoges
NonVotant	Rectorat Poitiers	Rectorat Poitiers